



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/06/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Prix de vente des topoguides à l'Office du Tourisme communautaire N° 2022-56
--	---

Présents (39) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, FOUGA Sabine, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CASTERAN David, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant : DUPOUY Marie-France

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard (excusé), CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, MUR François, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :

- PUYAU Maryse à FINES Frédéric
- RICARD Louis à SOLANA Michel
- RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- HELARY Yann à OZUN Benjamin
- DARAN René à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André

M. Pierre ESTRADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la création d'un topo guide intitulé « Autour d'Arreau et Sarrancolin à pied », édité et imprimé en 4000 exemplaires pour un coût total de 26 607€ HT (exonéré de TVA selon l'article n°261-7-1°-a du CGI).

Ce topo guide comme les 2 autres du territoire sera en vente dans les offices de tourisme communaux et intercommunal au prix public de 10,30€.

Monsieur le Président rappelle la décision par délibération lors de la séance du conseil communautaire du 15 février dernier, de charger l'office de tourisme intercommunal de centraliser les achats des topo guides du territoire et de les distribuer aux offices de tourisme communaux, et donc il est nécessaire que la communauté de communes cède les topo guide « Autour d'Arreau et Sarrancolin à pied » à l'office de tourisme intercommunal, à un prix qu'il convient de déterminer.

Pour cela la commission « Développement territorial » a travaillé et propose un coût de cession à 3,69€ l'unité.

Le bureau communautaire lors de la séance du 7 juin a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de prix de vente des topoguides à l'office du tourisme communautaire à 3,69€ l'unité,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU